

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du premier Conseil Municipal qui aura lieu en Mairie de PRADINES.

Le Samedi 21 MARS 2026 à 09h00 à la Mairie de Pradines.

Veillez agréer l'expression de ma considération distinguée.

A PRADINES, le 17 Mars 2026.



A L' ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 mars 2026.
- Installation du nouveau Conseil Municipal

Délibérations :

- Election du Maire
- Fixation du nombre d'adjoints
- Elections des adjoints
- Lecture de la charte de l'élu local
- Attribution des délégations du Conseil Municipal au Maire
- Indemnités de fonctions des élus
- Création des commissions communales et désignation des membres.
- Désignation des membres de syndicat intercommunal d'électricité de la Loire (SIEL)
- Délibération accordant l'autorisation au maire de recruter des agents contractuels pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, un accroissement saisonnier d'activité et au remplacement des fonctionnaires et de agents contractuels.
- Délibération « Indemnités Horaires pour travaux supplémentaires »
- Délibération relative aux heures complémentaires aux agents stagiaires et titulaires à temps non complet.

Information :

- Représentation de Pradines au sein de la COPLER.

Fait à PRADINES, le 17 Mars 2026.
Le Maire,
Charles BRUN



